



AS/Per (2025) PV 02
26 janvier 2026

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion tenue à Chisinau, en République de Moldova

le vendredi 21 novembre 2025

1. Ouverture de la réunion par le Président de l'Assemblée parlementaire

M. Theodoros Rousopoulos, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Les priorités de la présidence de la République de Moldova sont en accord avec celles de l'Assemblée et offrent des possibilités de développer des synergies avec le Comité des Ministres. L'Assemblée se réjouit de travailler avec la présidence.

Le soutien à l'Ukraine, notamment au fonctionnement de ses institutions démocratiques, et le fait de veiller à ce que la Fédération de Russie rende des comptes continueront d'être des priorités absolues pour le Conseil de l'Europe. Évoquant les récentes attaques dirigées contre la Convention européenne des droits de l'homme, le Président met en garde contre toute tentative précipitée de modifier la Convention dans le but d'obtenir des bénéfices politiques à court terme. Si des changements s'avéraient nécessaires, ils devraient être examinés calmement, de manière approfondie et démocratique. La dernière tentative visant à orchestrer le retrait de la Lettonie de la Convention d'Istanbul a montré que le populisme et la désinformation constituent des menaces sérieuses et qu'il ne faut pas baisser la garde. Le système de protection des droits des femmes devait être renforcé. À cet égard, le Président rappelle qu'une table ronde sur la Convention d'Istanbul se tiendra dans l'après-midi. L'appel à candidatures pour la troisième édition du Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes a également été lancé.

2. Allocution de bienvenue de M. Igor Grosu, Président du Parlement de la République de Moldova

M. Grosu fait remarquer que la présidence moldave du Comité des Ministres coïncide avec le 30^e anniversaire de l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe. Le contexte géopolitique a radicalement changé au cours des trois dernières décennies : la guerre a refait son apparition sur le continent et les valeurs européennes sont menacées. Face à cette situation et consciente de la fragilité de ses institutions démocratiques, la République de Moldova a engagé des réformes radicales, en parvenant en un temps record à assurer son indépendance énergétique, en investissant massivement dans l'éducation et la santé, en luttant contre la corruption électorale et en renforçant sa présence sur la scène internationale. Le choix des citoyens moldaves est clair et net : l'Europe est leur patrie et c'est vers elle qu'ils se dirigent. M. Grosu rend hommage à la résilience de ses compatriotes ainsi qu'au courage et à la bravoure des Ukrainiens, et exprime sa gratitude pour le soutien de longue date apporté par l'Europe à la République de Moldova.

3. Échange de vues avec M. Mihai Popșoi, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe [CM/Inf (2025) 14, CM/Inf (2025) 15]

Tout en souhaitant la bienvenue à la Commission permanente, **M. Popșoi** souligne que, dans le contexte géopolitique actuel, le rôle joué par le Conseil de l'Europe dans la sauvegarde de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit est plus crucial que jamais. La présidence de la République de Moldova s'articulera autour de trois axes principaux : le soutien à l'Ukraine et l'obligation pour la Fédération de Russie de rendre des comptes pour le crime d'agression qu'elle a commis ; le soutien aux travaux sur le Nouveau Pacte Démocratique ; le renforcement de la lutte contre la désinformation, en particulier la manipulation et l'ingérence étrangères dans l'information. La présidence moldave et les négociations d'adhésion à l'Union européenne lancées en juin 2024 renforcent mutuellement l'engagement national et collectif du pays en faveur des valeurs fondamentales européennes. La récente campagne hybride sans précédent destinée à favoriser l'instabilité et à alimenter la polarisation dans le pays et à compromettre les élections législatives a échoué grâce, avant tout, à la résilience des citoyens moldaves. Les élections en Moldova ont démontré que la démocratie peut triompher même sous une pression incessante. Le soutien constant du Conseil de l'Europe tout au long de la transformation démocratique du pays a été un outil précieux pour renforcer cette résilience. La République de Moldova reste pleinement déterminée à promouvoir les valeurs communes de l'Europe et à contribuer de manière constructive au programme de l'Organisation.

Mme Bayr salue la résilience des citoyens moldaves et la réponse appropriée des autorités moldaves aux attaques hybrides. Elle se demande si ces attaques vont se poursuivre, en s'adaptant à leur « nouvel » environnement, et comment les pays peuvent coopérer pour lutter contre les attaques hybrides et renforcer leur résilience démocratique.

Le Vice-Premier ministre estime que le Kremlin s'adaptera et poursuivra ses attaques hybrides. L'union fera la force. C'est pourquoi la Moldova fait part de son expérience en matière de lutte contre les ingérences malveillantes aux pays dans lesquels des élections approchent et se tient prête à apporter son soutien à tout pays ami.

Mme Julhakyan s'enquiert de la protection des juridictions nationales contre d'éventuelles ingérences de l'État.

Le Vice-Premier ministre souligne que, ces cinq dernières années, l'accent a été mis tout particulièrement sur la lutte contre la corruption et la garantie de l'indépendance des tribunaux. La République de Moldova a fait l'objet d'une réforme laborieuse qui visait à contrôler les juges et les procureurs, et dont les résultats sont déjà visibles. Il rejette toute allégation d'ingérence de l'État dans le pouvoir judiciaire.

Mme Gardini demande comment l'Assemblée pourrait soutenir le processus d'intégration européenne de la République de Moldova et accélérer les réformes dans le pays.

Le Vice-Premier ministre déclare qu'en évaluant objectivement la situation, en saluant et en soutenant les progrès accomplis tout en identifiant les domaines qui doivent être améliorés, l'Assemblée apportera le meilleur soutien possible à son pays.

M. Bulai s'enquiert des projets de la présidence pour mener à bien la mise en place du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et demande si la Banque de développement du Conseil de l'Europe pourra financer certains projets d'infrastructure en République de Moldova.

Le Vice-Premier ministre souligne que son pays est pleinement résolu à lutter contre l'impunité et à garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes. La convention établissant la Commission internationale des réclamations sera ouverte à la signature à La Haye en décembre 2025 sous la présidence moldave. Le gouvernement moldave a lancé un projet de construction d'un établissement pénitentiaire moderne à Chisinau, dont une partie du financement est assurée par un prêt de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

M. Loucaides interroge la présidence sur les initiatives prévues pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte sociale européenne, qui fêtera son 65e anniversaire en 2026. Au lieu de s'attaquer aux inégalités, à la pauvreté et à l'exclusion sociale, qui sont parmi les causes profondes du recul de la démocratie, d'énormes ressources sont investies dans la militarisation de l'Europe.

Le Vice-Premier ministre répond que le système de la Charte sociale européenne est une priorité pour la présidence. La plupart des citoyens âgés de la République de Moldova vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté. C'est pourquoi la première mesure législative adoptée par le gouvernement a été d'augmenter le montant minimum des pensions. Des initiatives importantes ont également été prises pour promouvoir les droits des enfants et des femmes, notamment par la ratification de la Convention d'Istanbul. Compte tenu de sa situation sécuritaire précaire, le pays doit trouver un juste équilibre entre l'aide aux personnes dans le besoin et les investissements dans la défense et la sécurité.

Mme Kluit demande au Vice-Premier ministre de préciser la relation entre les droits sociaux et le Nouveau Pacte Démocratique.

M. Efstathiou demande comment les autorités luttent contre la désinformation tout en garantissant la liberté d'expression.

Lord Jones soulève également la question de la désinformation et demande quelles mesures supplémentaires sont envisagées pour lutter contre ce phénomène.

Le Vice-Premier ministre souligne qu'une conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne révisée se tiendra en mars 2026. La présidence tient à soutenir les initiatives qui visent à consolider la démocratie et à lutter contre le recul démocratique. La dichotomie entre liberté et sécurité est un véritable problème. L'expérience de la République de Moldova montre qu'un pays véritablement attaché aux valeurs démocratiques est capable de trouver un juste équilibre entre la défense de la sécurité nationale et la garantie des libertés démocratiques, et qu'il n'utilise pas les menaces extérieures comme prétexte pour justifier des mesures antidémocratiques. Dans la lutte contre la désinformation, certaines décisions audacieuses doivent être prises à court terme afin d'atténuer les menaces immédiates. À cet égard, il est essentiel de dialoguer avec les citoyens, les médias et les partenaires internationaux, tels que la Commission de Venise, et de recueillir leurs commentaires. L'ensemble de la société moldave et les médias indépendants se sont mobilisés pour lutter contre la désinformation russe. À moyen et long terme, cependant, seule une amélioration de l'éducation aux médias et de l'esprit critique par le biais de l'éducation permettra de renforcer durablement la résilience. Ce processus demande du temps, des efforts et un engagement politique

4. Vérification de nouveaux pouvoirs

[Doc. 16295]

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée présentés par les délégations du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni.

5. Modifications dans la composition des commissions

[Commissions (2025) 07, Commissions (2025) 07 Add.]

La Commission permanente **approuve** les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée, comme indiqué dans le document Commissions (2025) 07 et son addendum.

6. Demande de débat d'actualité (selon l'article 53 du Règlement)

Le Président informe les membres qu'une demande de débat d'actualité intitulée « La mobilisation citoyenne pour la défense des droits humains et de la démocratie : les développements récents en Lettonie » a été déposée par les présidents de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe ; du Groupe des socialistes, démocrates et verts, du Groupe du Parti populaire européen et du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Le Bureau est convenu de recommander de tenir ce débat d'actualité et a désigné M. Edmunds Cepurītis (Lettonie, SOC) comme premier orateur sur le débat.

La Commission permanente **approuve** la proposition du Bureau.

7. Ordre du jour

[AS/Per (2025) OJ 02 rev3]

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

8. Première partie de session de l'Assemblée parlementaire (26-30 janvier 2026)

[AS/Bur (2025) 62]

La Commission permanente **prend note** de l'avant-projet d'ordre du jour de la première partie de session.

9. Saisine des commissions

[AS/Per (2025) 06]

La Commission permanente **ratifie** les renvois proposés par le Bureau (voir Annexe 1).

10. Observation d'élections

Observation des élections législatives en République de Moldova (28 septembre 2025)

[Doc. 16296]

M. Said, président de la commission ad hoc du Bureau, fait remarquer que la République de Moldova a connu l'une des élections les plus ciblées d'Europe, la Russie ayant déployé toute une gamme d'outils hybrides, notamment la désinformation générée par l'IA, l'achat de votes financé par la cryptomonnaie et des réseaux de corruption financière, des cyberattaques contre les systèmes étatiques et même des alertes à la bombe dans les bureaux de vote à l'étranger. L'arsenal juridique mis en place par les autorités pour lutter contre ces outils est le bienvenu, mais son application tardive dans le processus électoral s'est avérée problématique. Les institutions moldaves ont remarquablement riposté contre les ingérences, en collaborant pour sensibiliser le public à la désinformation, démanteler certains réseaux d'achat de votes et perturber les plans de violence orchestrée. La mobilisation exemplaire du peuple moldave a largement contribué au résultat positif des élections, qui ont confirmé l'orientation européenne du pays. Il convient de saisir cette occasion pour renforcer le pluralisme et l'inclusion et ancrer fermement la République de Moldova en Europe. Les partenaires internationaux et l'Union européenne devraient continuer à investir dans les institutions indépendantes, les médias et la société civile, afin de traduire la promesse de l'intégration à l'Union européenne en avantages concrets que les citoyens puissent constater. L'Assemblée devrait contribuer à garantir que les acquis de la République de Moldova soient protégés, approfondis et mis en commun.

Le Président demande quelle a été la question la plus difficile pendant les élections et quels acteurs se sont plus particulièrement mobilisés pour mettre en garde contre la désinformation. Il se demande également si les membres de la commission ad hoc ont rencontré des manifestations d'hostilité.

M. Said fait remarquer qu'avant les élections, le déroulement du scrutin sur la rive gauche du Nistru (Transnistrie) suscitait de vives inquiétudes. De fait, le nombre de bureaux de vote dans cette région a été considérablement réduit après les élections présidentielles. Fort de l'expérience directe de la commission ad hoc, il a eu le plaisir de confirmer que le scrutin dans cette région s'était déroulé dans le calme. Les ONG locales se sont montrées très virulentes à l'égard des campagnes de désinformation. La délégation de l'Assemblée a été bien accueillie par toutes les parties prenantes.

En sa qualité de membre de la commission ad hoc, **Mme Estrela** souligne que les élections ont été marquées par une forte concurrence et ont offert un véritable choix aux citoyens. Les responsables électoraux ont fait preuve de professionnalisme et d'engagement, les procédures ont été globalement bien organisées et aucune irrégularité majeure n'a été constatée. Parmi les lacunes, elle mentionne le détournement des ressources administratives et le problème des campagnes de désinformation. La priorité lors des prochaines élections devra être d'assurer l'égalité d'accès au vote pour tous les citoyens moldaves.

M. Said note que la Commission électorale centrale (CEC) a traité plusieurs plaintes pour détournement de ressources administratives. L'une des questions qui a été constamment portée à l'attention de la commission ad hoc était la composition de la CEC. La plupart de ses membres étant nommés par le gouvernement, les décisions de la CEC ne sont pas jugées impartiales. Cela dit, M. Said est globalement impressionné par le travail accompli par la CEC.

Le Vice-Premier ministre déclare que la CEC, dont la composition est prévue par la loi, comptait parmi ses membres des représentants de l'opposition et s'est acquittée de sa tâche avec professionnalisme et indépendance. Par rapport aux élections précédentes, des progrès considérables ont été accomplis dans l'utilisation des ressources administratives. Par exemple, tous les ministres, y compris lui-même, ont été suspendus de leurs fonctions pendant toute la durée de la campagne. Les élections ont été démocratiques et véritablement compétitives, même si certains partis politiques ont distribué de l'argent aux électeurs dans le cadre de leur campagne. Les décisions prises par la CEC d'interdire à certains partis politiques à se présenter aux élections se justifiaient par la nécessité de préserver la démocratie, car il existait de nombreuses preuves de leurs liens douteux avec le Kremlin. Il souligne également que la plupart des bulletins de vote dans la région de Transnistrie de la République de Moldova – et dans les bureaux de vote à Moscou – n'ont pas été utilisés. La République de Moldova obtient de meilleurs résultats que la plupart des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, et même que certains États membres de l'Union européenne.

La Secrétaire Générale de l'Assemblée souligne que, pour la première fois, le suivi du vote à l'étranger était prévu pour les élections moldaves en raison de l'impact possible du vote de la diaspora sur leur résultat. Il n'a finalement pas pu être organisé faute de temps, mais il sera mis en place pour les prochaines élections concernées.

M. Said rend hommage aux membres de la commission ad hoc, de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, du Parlement européen et du bureau du Conseil de l'Europe en République de Moldova. Il félicite les autorités moldaves d'avoir rapidement tiré les leçons des dernières élections présidentielles et d'avoir élaboré des réponses appropriées à l'ingérence étrangère. Il se dit convaincu que les recommandations du rapport d'observation des élections, qui visent à améliorer le cadre électoral existant, seront mises en œuvre en temps voulu.

La Commission permanente **prend note** du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'Observation des élections législatives en République de Moldova.

11. Égalité et non-discrimination

Prévenir et lutter contre la discrimination fondée sur le genre dans le domaine de la santé

[Doc. 16286]

Au cours de la présentation de son rapport, **Mme Fabricius** souligne que la discrimination fondée sur le genre dans le domaine de la santé est un phénomène très répandu. Reflet de la discrimination fondée sur le genre dans la société, elle est amplifiée par des formes croisées de discrimination liées au handicap, à l'âge, à l'origine, à l'orientation sexuelle, aux caractéristiques sexuelles, au statut social et à la religion. Le manque de recherches sur les pathologies dont souffrent les femmes et les préjugés sexistes des chercheurs et des praticiens dans le domaine de la santé, notamment sur la douleur ressentie par les femmes, conduisent à des erreurs de diagnostic et à l'absence de traitement. Ainsi, le diagnostic de l'endométriose prend en moyenne sept à dix ans et aucun traitement n'a encore été trouvé pour soulager la douleur des femmes liée à cette maladie. Les hommes restent la norme dans la recherche médicale et les traitements sont conçus pour eux, sans tenir compte des caractéristiques et des besoins spécifiques des femmes. Afin de remédier à ces problèmes, les États membres doivent investir dans la recherche et les traitements médicaux qui tiennent compte des questions de genre, tout en sensibilisant davantage les professionnels de santé à ces questions et en leur dispensant une formation adéquate. L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive doit être garanti. La violence sexuelle et fondée sur le genre dans le secteur de la santé – entre les patients et les professionnels de santé et parmi les professionnels de santé eux-mêmes – doit également être combattue.

Mme Kluit demande s'il existe des stratégies pour aider les femmes à bénéficier d'une meilleure situation dans le système de santé.

Faisant écho aux conclusions du rapport, **Mme Laković** réaffirme que les inégalités entre hommes et femmes en matière de santé sont bien réelles : la douleur des femmes est ignorée, leurs symptômes sont pris à la légère et leur diagnostic est souvent tardif. Les maladies qui touchent principalement les femmes font l'objet de peu de recherches et celles-ci sont absentes de nombreux essais cliniques. Tout cela conduit à des souffrances évitables et à des inégalités en matière de santé qu'aucune société moderne ne devrait accepter. Le projet de résolution, auquel elle souscrit pleinement, offre une feuille de route utile pour garantir l'égalité d'accès à la santé pour les femmes, ainsi que pour d'autres groupes victimes de discrimination et de stigmatisation.

Mme Fabricius fait remarquer que si tous les pays européens doivent apporter d'énormes améliorations en matière de santé des femmes, certains pays ont choisi de mettre l'accent sur un problème de santé spécifique aux femmes, comme l'endométriose (France) ou la ménopause (Royaume-Uni). D'autres ont mis en place une équipe de recherche sur la santé des femmes (Norvège) ou un centre de recherche qui donne la priorité à la santé des femmes (Danemark). Il n'en reste pas moins que seuls 4 % des fonds mondiaux consacrés à la recherche sont affectés à la santé des femmes. Cependant, tout espoir n'est pas perdu, et l'impact économique que pourrait avoir l'amélioration de la santé des femmes commence à être compris.

Mme Çelenk, troisième vice-présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, souligne que la discrimination fondée sur le genre dans le domaine de la santé est un problème grave qui exige une action politique courageuse et des investissements importants dans la recherche. Des campagnes de sensibilisation aux messages forts et clairs, destinées notamment aux professionnels de santé afin de lutter contre les préjugés inconscients liés au genre, pourraient commencer à faire évoluer les mentalités. Elle salue le travail et l'engagement de la rapporteure et invite les membres à adopter un rapport qui non seulement dénonce la discrimination fondée sur le genre et la violence dans le domaine de la santé, mais appelle également à une action immédiate assortie de recommandations concrètes.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution « Prévenir et lutter contre la discrimination fondée sur le genre dans le domaine de la santé » [Résolution 2631 (2025)].

12. Débat d'actualité sur « La mobilisation citoyenne pour la défense des droits humains et de la démocratie : les développements récents en Lettonie »

En présentant ce débat, **M. Cēpurītis** souligne que la décision initiale du Parlement letton de se retirer de la Convention d'Istanbul n'aurait jamais dû être prise, car elle a été prise à la hâte, sans être justifiée par des faits, et a été condamnée par la société civile. Il salue la réaction rapide de nombreux parlements, gouvernements et du Président de l'Assemblée à cette décision, qui a eu un impact considérable tant au sein du Parlement que dans la société lettone. Mais c'est surtout la mobilisation exceptionnelle de la société lettone qui a conduit le Parlement à décider finalement de renvoyer la question à la prochaine législature. Des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour défendre non seulement la convention et les victimes de violence domestique, mais aussi la voie européenne empruntée par la Lettonie. Les outils numériques de participation directe (recueil de signatures) ont également eu un impact considérable sur la décision finale. Une véritable campagne a également été menée pour discréditer les discours élaborés, diffusés et financés par la Russie. Le cas de la Lettonie a clairement démontré le rôle clé de la société civile dans la protection des droits humains.

Mme Beate Jonite, responsable des politiques et de la défense des droits au Centre MARTA à Riga et principale organisatrice de la mobilisation en faveur de la Convention d'Istanbul, déclare que les Lettons ont marqué l'histoire en se mobilisant en si grand nombre pour défendre les droits humains et la démocratie. Depuis la ratification de la Convention d'Istanbul, les changements politiques et les améliorations pratiques en matière de protection des victimes et de prévention de la violence ont été plus nombreux et plus rapides qu'au cours des 20 dernières années. La proposition de se retirer de la Convention a donc été un choc : il était clair dès le départ qu'il s'agissait d'une initiative irresponsable qui visait à diviser émotionnellement la société lettone et à renforcer les ambitions politiques de certains individus. Mme Jonite explique ensuite comment la société civile a organisé la campagne de mobilisation contre le retrait, en soulignant le fort sentiment d'unité qui règne entre toutes les parties prenantes. La campagne s'est progressivement détournée de la Convention pour s'intéresser à la question plus générale de l'orientation prise par le pays. Les manifestations se sont également généralisées, symbole du réveil de la société dans son ensemble et du refus collectif d'abandonner les principes qui fondent une nation démocratique. En conséquence, les partis politiques sont parvenus à un consensus pour reporter toute nouvelle décision relative à la Convention à la prochaine législature. S'il faut se réjouir de ce résultat, les militants et les responsables politiques favorables à la Convention sont victimes de harcèlement, voire de menaces de viols et de mort. La société civile fait également l'objet d'attaques généralisées. L'exemple de la Lettonie offre un enseignement important pour l'Europe : investir dans la

résilience civique et l'engagement des jeunes et garantir la transparence de l'élaboration des politiques sont autant de garanties essentielles pour les droits humains.

M. Stamatis souligne l'importance de l'héritage de la Convention d'Istanbul. Les parlementaires ont le devoir de soutenir la population lettone, d'encourager les défenseurs des droits humains et la société civile lettone, et de lutter contre toute tentative de même nature visant à remettre en cause la Convention d'Istanbul dans d'autres pays européens.

M. Graf met en garde contre les influences politiques exercées depuis l'extérieur, en particulier avant les élections. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ne sont pas favorables à la Convention d'Istanbul. Certaines définitions et notions de la convention doivent être précisées, et un véritable débat est indispensable au niveau national. Il invite également à la prudence face aux accusations de campagnes de désinformation orchestrées depuis l'extérieur.

Mme Fresko-Rolfo fait remarquer que le cas de la Lettonie illustre l'importance de la mobilisation civile dans la défense des droits humains. La Convention d'Istanbul est un outil efficace dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et a permis des progrès substantiels dans les pays, notamment en matière de protection des victimes, de sensibilisation et de consentement. L'Assemblée devrait se déclarer préoccupée par toute attaque similaire dirigée contre la Convention.

Mme Çelenk observe que le cas de la Lettonie fait écho aux cycles antérieurs de contestation de la Convention d'Istanbul observés en Türkiye et, de manière épisodique, en Pologne. Malgré des contextes politiques et sociaux très différents dans ces trois pays, la terminologie, le discours et même les idées fausses mobilisés contre la Convention sont étonnamment similaires. La Convention est devenue un instrument politique commode, non pas parce qu'elle représente une menace réelle pour les valeurs familiales, mais parce que les droits des femmes restent l'un des domaines les plus facilement exploitables par la politique populiste. L'expérience de la Türkiye après son retrait de la Convention devrait servir d'avertissement : les recherches indiquent que ce retrait a contribué à créer un climat d'impunité et a coïncidé avec une augmentation de la gravité des violences dans le pays.

M. Bulai salue l'expérience lettone, en soulignant le travail, la détermination et la capacité de la société civile à mobiliser des milliers de personnes. La Convention d'Istanbul vise à sauver des vies et ne doit pas être utilisée comme une arme à des fins politiques.

Mme Bayr se félicite de la mobilisation de la société civile et du courage des Lettons qui ont résisté au populisme et à l'ignorance. Si cette mobilisation avait échoué, la protection des femmes et des filles en Lettonie aurait été affaiblie, tout comme la crédibilité du Conseil de l'Europe et l'ordre juridique international en général. Elle met en garde contre le risque que la Convention d'Istanbul soit utilisée à des fins politiques dans d'autres pays également.

Mme Vésaité déclare que l'égalité de genre et les droits des femmes sont menacés par la montée de l'extrémisme de droite et le mouvement anti-genre à travers l'Europe. La tentative de retrait de la Convention d'Istanbul faite par le Parlement lettone montre que les valeurs démocratiques européennes sont gravement menacées. Le Conseil de l'Europe devrait soutenir fermement le renforcement des mécanismes européens de lutte contre la discrimination et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Lord Jones rappelle que la violence à l'égard des femmes ne fait pas partie des valeurs familiales traditionnelles que les réactionnaires qui s'attaquent à la Convention d'Istanbul prétendent défendre. Une société qui tolère ou ignore la violence à l'égard des femmes ne peut être une société qui fonctionne sainement. Comme l'a montré le cas de la Lettonie, la volonté populaire peut venir à bout des politiques et des mouvements réactionnaires.

Mme Modert ajoute qu'il est désormais clair que les valeurs communes de l'Europe ne peuvent être considérées comme acquises et doivent être soigneusement protégées contre ce type d'attaques.

Mme Estrela déclare que, bien que le Portugal ait été le premier pays à ratifier la Convention d'Istanbul, de nombreuses Portugaises continuent d'être assassinées par leur partenaire. Elle s'inquiète de la recrudescence de la violence à l'égard des femmes sur les réseaux sociaux et appelle à l'adoption d'une législation appropriée pour lutter contre ce phénomène préoccupant.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souligne l'importance de la Convention d'Istanbul, qui a eu un impact positif concret sur la vie quotidienne des citoyen·nes. En sa qualité d'ancien membre du gouvernement suisse, il a personnellement été témoin des changements entraînés par la ratification et la mise en œuvre de la Convention. La situation en Lettonie doit être analysée au regard de la pression croissante exercée sur le droit international et les organisations multilatérales. L'ingérence étrangère ne concerne pas seulement les élections,

mais également d'autres éléments du débat public, comme dans le cas de la Convention d'Istanbul. Compte tenu des élections à venir en Lettonie, tout doit être mis en œuvre pour éviter que les mêmes débats resurgissent pendant la campagne, en gardant à l'esprit que la Convention vise à protéger les femmes et les filles contre la violence et que personne ne conteste la nécessité d'une telle protection.

Mme Jonite indique que le débat sur la Convention d'Istanbul porte essentiellement sur les termes employés dans la Convention et leur signification, et non sur la question de savoir si la violence à l'égard des femmes est acceptable ou non. Le Conseil de l'Europe pourrait donc intensifier son travail d'explication des termes de la Convention et de leur interprétation.

En clôturant le débat, **M. Cepurītis** déclare que la plupart des Lettons ont salué l'intérêt manifesté à l'égard de leur pays, membre du Conseil de l'Europe. La meilleure façon de lutter contre la désinformation est d'adopter une position ferme, d'exposer les faits et d'élaborer une stratégie de communication. Les manifestations ont été marquées par un grand sentiment d'unité, qui a donné de la visibilité et de la popularité à la Convention. C'est un héritage dont il faut se réjouir.

13. Règlement, éthique et immunités

a. Identifier et gérer les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée parlementaire

[Doc. 16287 et amendements]

M. Vlasenko, rapporteur, souligne combien il est important que les membres de l'Assemblée aient une conception commune de ce qu'on attend d'eux lorsqu'ils sont confrontés à d'éventuels conflits d'intérêts dans le cadre de leurs travaux à l'Assemblée. Le projet de résolution comporte quatre propositions clés : améliorer les définitions qui permettent d'identifier un conflit d'intérêts ; disposer d'orientations claires pour identifier et gérer les conflits d'intérêts ; mettre en place un système qui permette aux parlementaires de s'adresser au Conseiller en éthique du Conseil de l'Europe et à la Secrétaire Générale de l'Assemblée pour obtenir des conseils confidentiels qui les aident à identifier et à gérer les conflits d'intérêts ; simplifier le texte du code de conduite afin de réduire les répétitions et de préciser les obligations fondamentales des parlementaires. Évoquant les quatre amendements au projet de résolution qui ont été déposés, M. Vlasenko déclare qu'il approuve leur philosophie, mais pas leur libellé. De plus, la résolution ne devrait pas être surchargée de formulations aussi détaillées. Ces questions spécifiques pourraient être traitées dans le cadre des lignes directrices à venir.

M. Graf demande des précisions sur la procédure d'examen des amendements.

Le Président explique que le premier signataire des amendements n'est pas présent, mais que M. Graf peut les présenter à sa place.

Mme Modert souscrit à la proposition du rapporteur de traiter les questions spécifiques dans les éléments d'orientation à venir.

Réitérant ses arguments, **M. Vlasenko** indique qu'il s'opposera aux amendements.

Faisant écho au rapporteur, **M. Efstathiou**, président de la commission du Règlement, de l'éthique et des immunités, souligne qu'il est important que les membres de l'Assemblée aient une compréhension commune du cadre en matière d'éthique et d'intégrité qui leur est applicable. Les travaux de M. Vlasenko font suite à la Résolution 2596 (2025) « Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe » et fournissent aux membres des éclaircissements indispensables sur la manière d'identifier et de gérer les intérêts – et les éventuels conflits d'intérêts – au sein de l'Assemblée. Ce point est essentiel pour la crédibilité des travaux de l'Assemblée et la confiance du public à leur égard.

M. Graf soutient les amendements 1, 2, 3 et 4.

M. Vlasenko se prononce contre les quatre amendements.

Les amendements 1, 2, 3 et 4 sont rejetés.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution « Identifier et gérer les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée parlementaire » [Résolution 2632 (2025)].

b. Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée

[Doc. 16292 et amendement]

Mme Tiblom, rapporteure, explique que les modifications proposées dans le projet de résolution concernent : 1) la représentation hommes-femmes (pour donner suite à la Résolution 2394 (2021)) ; 2) des changements techniques (notamment pour mieux refléter les pratiques actuelles) ; 3) la modification du mandat de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées (qui deviendrait la commission des migrations, de la protection internationale et de la coopération économique) . L'unique amendement déposé au nom de la commission vise à harmoniser l'approche relative à la présence de plein droit des présidents des groupes politiques au sein des commissions (et à étendre ainsi leur présence à toutes les commissions thématiques).

Mme Kluit estime que la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable qu'elle préside ne peut s'acquitter de son mandat sans tenir dûment compte des questions liées à la coopération économique. Elle devrait donc continuer à collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).

M. Graf fait valoir que certaines délégations auront de grandes difficultés à respecter les quotas de genre proposés dans le projet de résolution.

En sa qualité de président de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, **M. Bulai** se félicite d'être membre de plein droit de toutes les commissions thématiques et se réjouit de pouvoir contribuer à leurs travaux.

Mme Modert accueille favorablement les exigences de représentation hommes-femmes prévues dans le rapport.

Mme Tiblom espère que les nouvelles règles de représentation hommes-femmes ne créeront pas de difficultés pour les délégations et souligne que le nouveau mandat de la commission des migrations a été mûrement réfléchi, en tenant dûment compte de la charge de travail des commissions concernées.

La Secrétaire Générale de l'Assemblée confirme que la commission des questions sociales continuera à travailler avec l'OCDE, la BERD et la CEB. La modification du mandat de la commission des migrations est liée au dialogue institutionnel de l'Assemblée.

Mme Kluit se dit satisfaite de cette clarification.

M. Efstathiou, président de la commission du Règlement, de l'éthique et des immunités, souligne que le rapport est le fruit d'intenses discussions et d'une réflexion approfondie au sein de la commission et remercie les membres d'avoir activement contribué à ce résultat.

Conformément à l'article 34.11 du Règlement, l'unique amendement au projet de résolution approuvé à l'unanimité par la commission du Règlement, de l'éthique et des immunités est déclaré définitivement approuvé.

La Commission permanente **adopte** la résolution « Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée » telle qu'amendée [Résolution 2633 (2025)].

c. Accroître la participation active des membres aux travaux de l'Assemblée parlementaire

[Doc. 16293 et amendements]

Mme Bayr, rapporteure, souligne que l'Assemblée a été fondée sur l'idée que les parlementaires élus doivent jouer un rôle central dans la création d'un espace multilatéral engagé dans la défense des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Dans le contexte géopolitique actuel, il est plus important que jamais de renforcer la capacité de l'Assemblée à préserver ces valeurs communes. Le double mandat confié à chaque membre de l'Assemblée – en qualité de parlementaire national et de membre de l'Assemblée – s'accompagne de responsabilités : veiller à ce que les points de vue nationaux soient pris en compte dans les discussions européennes et rentrer chez soi prêt à expliquer, promouvoir et soutenir le travail du Conseil de l'Europe. Pour que ces responsabilités puissent être assumées, les procédures internes de l'Assemblée doivent continuer à évoluer. Dans le prolongement des réformes antérieures, le projet de résolution propose plusieurs mesures concrètes qui visent à améliorer le fonctionnement de l'Assemblée ainsi que sa transparence et sa visibilité. Les deux amendements déposés au nom de la commission ont pour but d'apporter des précisions supplémentaires et de mieux harmoniser l'ensemble des modifications proposées au Règlement.

Lord Jones se félicite du rapport et approuve ses recommandations. La possibilité offerte aux membres de participer à distance aux réunions devrait rester exceptionnelle, car la collégialité qui s'instaure lors des réunions en présentiel est essentielle à l'efficacité des travaux. Un processus d'intégration détaillé, notamment sous forme de séminaires (en ligne), serait très utile pour les membres qui rejoignent l'Assemblée. Il convient également d'optimiser les outils en ligne mis à la disposition des membres.

Mme Estrela salue elle aussi le rapport. Elle évoque le programme du Parlement des jeunes mis en place par le Parlement portugais afin de promouvoir l'éducation civique et la participation démocratique des élèves âgés de 10 à 18 ans. Dans le cadre de ce programme, de jeunes députés ont eu la possibilité de débattre d'un sujet de leur choix avec des parlementaires et d'adopter des recommandations. Celles-ci sont ensuite officiellement transmises à la commission parlementaire de l'éducation, ce qui garantit que la voix des jeunes soit entendue et prise en compte dans le processus législatif. Il s'agit là d'un excellent moyen de promouvoir la démocratie participative et de rapprocher les jeunes de la vie parlementaire. D'autres parlements nationaux devraient mettre en place des programmes similaires.

M. Graf estime lui aussi que la visibilité de l'Assemblée devrait être renforcée. En Autriche, de nombreuses personnes ne connaissent pas la différence entre l'Assemblée et le Parlement européen, et ignorent généralement l'existence du Conseil de l'Europe. S'il n'est pas favorable à la recommandation qui vise à réduire le temps de parole, il se félicite en revanche de l'idée de mettre en place un système de rapports sur les activités de l'Assemblée, qui pourrait contribuer à accroître sa visibilité.

Le Président rappelle que lors de son élection, il s'était engagé à faire de la visibilité l'une de ses priorités. Au cours de la première année de sa présidence, la visibilité de l'Assemblée dans les médias internationaux a augmenté de 60 %. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 195 %. Il s'agit là d'une réussite collective, et il est convaincu que cette tendance positive se poursuivra au cours de la prochaine présidence.

Mme Bayr remercie les membres de leur soutien et de leurs commentaires. La réduction du temps de parole permettra à un plus grand nombre de membres de prendre la parole lors d'un débat, ce qui renforcera leur implication. Au sein de la commission des affaires étrangères qu'elle préside, Mme Bayr encourage les échanges informels entre les parlementaires actifs sur la scène internationale, notamment les membres de l'UIP et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

M. Efstathiou, président de la commission du Règlement, de l'éthique et des immunités, souligne que la participation active des membres est essentielle à la qualité du débat démocratique. Au cours de l'élaboration du rapport, la commission a eu des discussions fructueuses, que la rapporteure a intégrées dans son rapport.

Conformément à l'article 34.11, les deux amendements au projet de résolution approuvés à l'unanimité par la commission du Règlement, de l'éthique et des immunités sont déclarés définitivement approuvés.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution « Accroître la participation active des membres aux travaux de l'Assemblée parlementaire » telle qu'amendée [Résolution 2634 (2025)].

14. Questions diverses

N.A.

15. Prochaine réunion

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Monaco le 22 mai 2026.

Le Président exprime sa gratitude à tous ceux qui ont rendu cette réunion possible.

Le Président clôt la réunion à 15h30.

ANNEXE 1

Renvois en commission

- Promouvoir une vision européenne commune par l'éducation artistique et l'éducation à l'exercice de responsabilités**

[Doc. 16132](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Yelyzaveta Yasko (Ukraine, PPE/DC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « La promotion de la sécurité démocratique en Europe grâce au soft power »*

- Nécessité de protéger les observateurs électoraux**

[Doc. 16241](#)

Proposition de recommandation déposée par M. Claude Kern (France, ADLE) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

- Sur la voie de la parité : soutenir les jeunes femmes en politique**

[Doc. 16256](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Aysu Bankoğlu (Türkiye, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

- Les enjeux de sécurité dans la mer Baltique**

[Doc. 16262](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Agnieszka Pomaska (Pologne, PPE/DC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

- La démocratie, l'État de droit et le dialogue inclusif en Türkiye à la lumière de la situation politique actuelle**

[Doc. 16263](#)

Proposition de résolution déposée par M. Max Lucks (Allemagne, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Le respect des obligations et engagements de la Türkiye »*

- Liberté des médias en recul en Albanie**

[Doc. 16264](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Albana Vokshi (Albanie, PPE/DC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur le « Dialogue postsuivi avec l'Albanie »*

- Restreindre les règles relatives à la citoyenneté : cohésion sociale et droits humains en jeu**

[Doc. 16274](#)

Proposition de résolution déposée par Lord Michael German (Royaume-Uni, ADLE) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

8. Préserver la créativité et l'éducation à l'ère de l'intelligence artificielle générative

Doc. 16275

Proposition de résolution déposée par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

9. 65e anniversaire de la Charte sociale européenne

Doc. 16284

Proposition de résolution déposée par M. George Loucaides (Chypre, GUE) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

10. Convention européenne des droits de l'homme : 75 ans et au-delà

Décision du Bureau

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

ANNEXE 2**List of participants / Liste des participants****President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire**

Mr Theodoros ROUSOPOULOS Greece / Grèce

Chairpersons of Political Group / Présidents de groupe politique

Mr Iulian BULAI Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
Mr George LOUCAIDES Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·es de l'Assemblée

Ms Elisabetta GARDINI Italy / Italie
Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES Spain / Espagne
Mr Bertrand BOUYX France
Ms Arusyak JULHAKYAN Armenia / Arménie

Chairpersons of National Delegations / Président·es de délégations nationales

Mr Ruben RUBINYAN Armenia / Arménie
Mr Martin GRAF Austria / Autriche
M. Bertrand BOUYX France
Mr Sigurður Helgi PÁLMASSON Iceland / Islande
Mr Patrick CASEY Ireland / Irlande
Ms Elisabetta GARDINI Italy / Italie
Ms Birutė VĖSAITĖ Lithuania / Lituanie
Mr Ion GROZA Republic of Moldova / République de Moldova
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO Monaco
Ms Nađa LAKOVIĆ Montenegro / Monténégro
Ms Lise SELNES Norway / Norvège
Ms Edite ESTRELA Portugal
Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES Spain / Espagne
Lord Carwyn JONES United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy /
Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie**

M. Bertrand BOUYX France

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Ms Saskia KLUIT Netherlands / Pays-Bas

**Chairperson of the Committee on Committee on Rules, Ethics and Immunities /
Président de la Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités**

Mr Constantinos EFSTATHIOU Cyprus / Chypre

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Présidente de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**

Ms Petra BAYR Austria / Autriche

Committee Rapporteurs / Rapporteur·es de commission

Ms Petra BAYR Austria / Autriche
Ms Camilla FABRICIUS Denmark / Danemark

Mr Chris SAID	Malta / Malte
Ms Victoria TIBLOM	Sweden / Suède
Mr Sergiy VLASENKO	Ukraine

Ex-officio members of the Bureau / Membres ex-officio du Bureau

Mr Ion GROZA	Republic of Moldova / République de Moldova
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO	Monaco
Ms Nađa LAKOVIĆ	Montenegro / Monténégro

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Ms Sevilay ÇELENK	Türkiye
Mr Edmunds CEPURĪTIS	Latvia / Lettonie
Ms Katalin CSÖBÖR	Hungary / Hongrie
M. Emmanuel FERNANDES	France
Mr Niklaus-Samuel GUGGER	Switzerland / Suisse
Mme Octavie MODERT	Luxembourg
Mr Georgios STAMATIS	Greece / Grèce

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Igor GROSU, President of the Parliament of the Republic of Moldova / Président du Parlement de la République de Moldova

Mr Mihai POPȘOI, Deputy Prime Minister and Minister of Foreign Affairs, President of the Committee of Ministers of the Council of Europe / Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Expert / Experte

Ms Beata JONITE, Head of Policy and Advocacy, MARTA Centre, Latvia / Responsable des politiques et du plaidoyer, Centre MARTA, Lettonie

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Mr Tom VAN DIJCK	ECPA / CEPA
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint

Mr Alain BERSET	Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Ms Julie MEYLAN	Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseillère, Cabinet du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
Ms Natacha De ROECK	Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseillère, Cabinet du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU	Secretary General of the Parliamentary Assembly / Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire
Ms Louise BARTON	Director of Committees - Inclusive and Sustainable Societies and Co-operation / Directrice des commissions - Sociétés inclusives et durables et de la coopération

Mme Valérie CLAMER	Head of the Table Office, Information Management and Events Department / Cheffe du Service de la Séance, de la gestion de l'information et des événements
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef du Cabinet du Président de l'Assemblée
Mme Isild HEURTIN	Head of the Bureau of the Assembly / Cheffe du Bureau de l'Assemblée
Ms Ayşegül ELVERİŞ	Head of the Secretariat of the Standing Committee / Cheffe du Secrétariat de la Commission permanente
Mr Angus MACDONALD	Deputy to the Head of the Communication Division / Adjoint au Chef de la Division de la communication
Mr Gaël MARTIN-MICALLEF	Secretary, Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Secrétaire, Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées
Mr Vladimir VUKICEVIC	Senior Project Officer of the Parliamentary and Electoral Cooperation Division / Conseiller principal de projet de la Division de la coopération parlementaire et électorale
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Aurélie HAUG	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Nadia EBEL	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau